



Dossier du BHI N° FO/599/01

LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES 1/2012
6 novembre 2012

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
31 octobre 2012, BHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à l'Article 14 du Règlement général, la réunion semestrielle entre le Comité de direction et la présidente de la Commission des finances, Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco) et le vice-président, M. Andrew MILLARD (RU) s'est tenue au BHI, le 31 octobre. Mme Ghislaine FAUCHOIS, Responsable Administration et Finances du BHI, était également présente. Malheureusement, Mme Pascale Taramazzo, commissaire aux comptes externe, n'a pu, en raison d'engagements de dernière minute, participer à la réunion.

2. Les principaux sujets suivants ont été présentés et discutés:

- Le déroulement général et l'exécution du budget pour 2012 ont été examinés. Cet examen reposait sur le rapport financier interne mensuel du mois de septembre. Il n'a été fait mention d'aucun problème significatif. Un excédent est prévu pour la fin de l'année. Il a toutefois été noté que, comme les années précédentes, un surplus serait nécessaire afin de maintenir à un niveau adéquat certains fonds de l'OHI, tels le Fonds pour le renforcement des capacités et le Fonds de retraite interne, étant donné que la pratique antérieure consistait à ne pas refléter complètement la gestion de ces fonds dans le cadre du budget annuel, mais plutôt à s'appuyer sur des fonds supplémentaires à partir d'un excédent budgétaire. Le président et le vice président de la Commission des finances ont approuvé la proposition faite par le Comité de direction, à savoir que la gestion de ces fonds à des niveaux appropriés soit, dans le futur, directement reflétée dans le budget.
- La situation du règlement des contributions des Etats membres a été examinée. Le total reçu fin octobre représentait 85% du montant total des contributions de l'année, chiffre supérieur de 4% au montant reçu l'année précédente à la même période. Il a également été précisé que des procédures appropriées existaient pour rappeler et aider les Etats en retard dans leurs paiements.
- L'état des plans de retraite du BHI a été examiné. Il a été noté que le niveau du Fonds de retraite interne ne répondait plus aux engagements actuariels prévus. Ce changement est dû à la baisse significative des taux d'intérêt rémunérant les capitaux du Fonds. Il en résulte un déficit anticipé d'environ 100.000€. Il pourrait être nécessaire d'affecter certains excédents budgétaires voire ceux prévus en 2012 pour remettre le Fonds à un niveau approprié permettant de répondre aux engagements prévus.
- Compte tenu des très faibles taux d'intérêt actuellement proposés par les banques européennes et de l'incertitude économique globale, la stratégie d'investissement des fonds

de l'OHI a été discutée. Le Président et vice-président de la Commission des finances ont convenu que l'OHI ne devait pas placer ses fonds sur des marchés financiers spéculatifs, même si ces derniers proposaient des taux d'intérêt égaux ou supérieurs à l'inflation. En conséquence, le Comité de direction devrait continuer, comme par le passé, à investir les fonds de l'OHI dans des comptes rémunérés sécurisés permettant d'établir un équilibre entre un investissement à long terme ayant une rémunération légèrement supérieure, et la nécessité de maintenir un certain niveau de liquidités. Les investissements devraient continuer à être répartis entre des banques différentes.

- Le vice-président de la Commission des finances, qui est également le président du groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG) a informé les participants qu'il proposera sous peu au SRWG qu'une étude de base indépendante et externalisée soit menée à bien afin de comparer les salaires et les conditions de travail décrites dans le Règlement du personnel de l'OHI avec celles de diverses organisations internationales comparables. Ceci constituerait alors la base à partir de laquelle le SRWG pourrait présenter des propositions ainsi qu'un plan de mise en oeuvre à soumettre aux Etats membres à l'occasion de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire d'octobre 2014. Il a été convenu au cours de la réunion que sous réserve du soutien du SRWG et de l'élaboration d'un état justificatif approprié et de la définition du contrat, cette activité pourrait être considérée comme un projet spécial ou un soutien consultatif, et rémunérée dans le cadre du budget existant.

3. Il a été convenu que la prochaine réunion du Comité restreint de la Commission des finances sera organisée au Bureau hydrographique international, le 14 mars 2013.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Copie à : Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco), Présidente de la CF
M. Andrew MILLARD (RU), Vice-président de la CF